

Ejigabwîn

La foresterie à la croisée des chemins pour les gensde
Kitcisakik

Ejigabwîn

Forestry at a Crossroads for the People of Kitcisakik

Ejigabwîn

La forestería en la encrucijada en Kitcisakik

Marie Saint-Arnaud and Charlie Papatie

Volume 42, Number 2-3, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1024106ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1024106ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

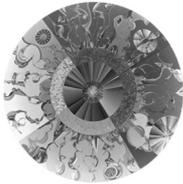
[Explore this journal](#)

Cite this article

Saint-Arnaud, M. & Papatie, C. (2012). *Ejigabwîn* : la foresterie à la croisée des chemins pour les gensde Kitcisakik. *Recherches amérindiennes au Québec*, 42(2-3), 111–127. <https://doi.org/10.7202/1024106ar>

Article abstract

The forest is at the heart of the cultural landscape for the Anicinapek of Kitcisakik. As it is the case for many Aboriginal communities in Canada, ongoing forestry operations have taken place on Kitcisakik traditional land in Quebec since the end of the XIXth century. In order to face this challenge, the community chose to engage in a collaborative research process. Supported by an environmental education framework, this initiative allowed for undertaking an intercultural dialogue in order to define forest management practices that would be better adapted to the Aboriginal context. Our survey revealed the identity aspect of the forest (*nopimik*) for the people of Kitcisakik as well as the preoccupying importance of forestry. Based on the Anicinapek representational system, we outlined a framework made of five principles (cultural, ethical, educational, ecological and economic) and twenty-two criteria to define Aboriginal forestry. This proposal is analyzed in the context of normative and legislative changes brought up by the new Quebec Sustainable Forest Development Act and the reinforcement of forest certification criteria under the Forest Stewardship Council (FSC) standards.



Ejigabwîn

La foresterie à la croisée des chemins pour les gens de Kitcisakik

Marie Saint-Arnaud

Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté, Université du Québec à Montréal

et

Charlie Papatie

Département Akî de Kitcisakik

recherches
amérindiennes
au québec

Vol. XLII, Nos 2-3, 2012

EN LANGUE ALGONQUINE, *Ejigabwîn* désigne la trace qu'un Anichinabé¹ laisse à l'intersection des sentiers, lorsqu'il marche en forêt. Le mot *Ejigabwîn* tire son origine de la racine *Ej* qui signifie « empreinte » (Cuoq 1886; Lemoine 1909) et qu'on retrouve notamment dans *Ejicin* pour « laisser son empreinte ». Par extension, les gens de Kitcisakik² utilisent *Ejigabwîn* pour désigner un moment décisif, à la croisée des chemins, lorsqu'il faut faire des choix : « Quelle empreinte laisserons-nous ? » « Vers où nous dirigeons-nous ? » C'est également le mot que nos collaborateurs anichinabés ont choisi pour exprimer l'idée d'un « compromis forestier » qui commençait à prendre forme à la faveur des travaux de recherche que nous avons réalisés à Kitcisakik entre 2002 et 2010 (Saint-Arnaud 2009; Saint-Arnaud *et al.* 2005; Saint-Arnaud *et al.* 2009). En effet, ils associaient *Ejigabwîn* à notre démarche en vue d'identifier des solutions de rechange aux pratiques forestières industrielles qui allaient en s'intensifiant sur leur territoire ancestral en Abitibi-Témiscamingue (Québec, Canada).

Comme c'est le cas pour de nombreuses communautés autochtones du Canada, le territoire des Anichinabés de Kitcisakik a fait l'objet d'interventions forestières continues depuis la

fin du XIX^e siècle (Leroux *et al.* 2004; Leroux 2013; Vincent 1995). Témoins impuissants de la dégradation de leur milieu de vie, cela avait concouru à renforcer chez les Anichinabés un sentiment d'aliénation et avait plongé la communauté dans une grave crise sociale. Pour faire face à cette problématique, les dirigeants de Kitcisakik, à l'instigation de leur chef James Papatie, ont choisi de s'engager dans un processus de recherche participative, en collaboration avec une équipe universitaire et un regroupement de partenaires industriels et gouvernementaux. Cette initiative a permis d'amorcer un dialogue interculturel dans le but de définir les fondements d'une foresterie dite « autochtone » qui serait mieux adaptée aux valeurs, au mode de vie et aux aspirations des gens de Kitcisakik.

Dans cet article, nous présentons le système anichinabé des représentations de la forêt et de la foresterie tel que mis au jour à travers nos travaux. Dans un deuxième temps, nous documentons comment a émergé l'idée d'un « compromis forestier » à Kitcisakik à travers la structuration d'un cadre de principes et de critères de foresterie autochtone. Nous verrons dans quelle mesure ces résultats de recherche pourront prendre forme dans le contexte de la mise en œuvre

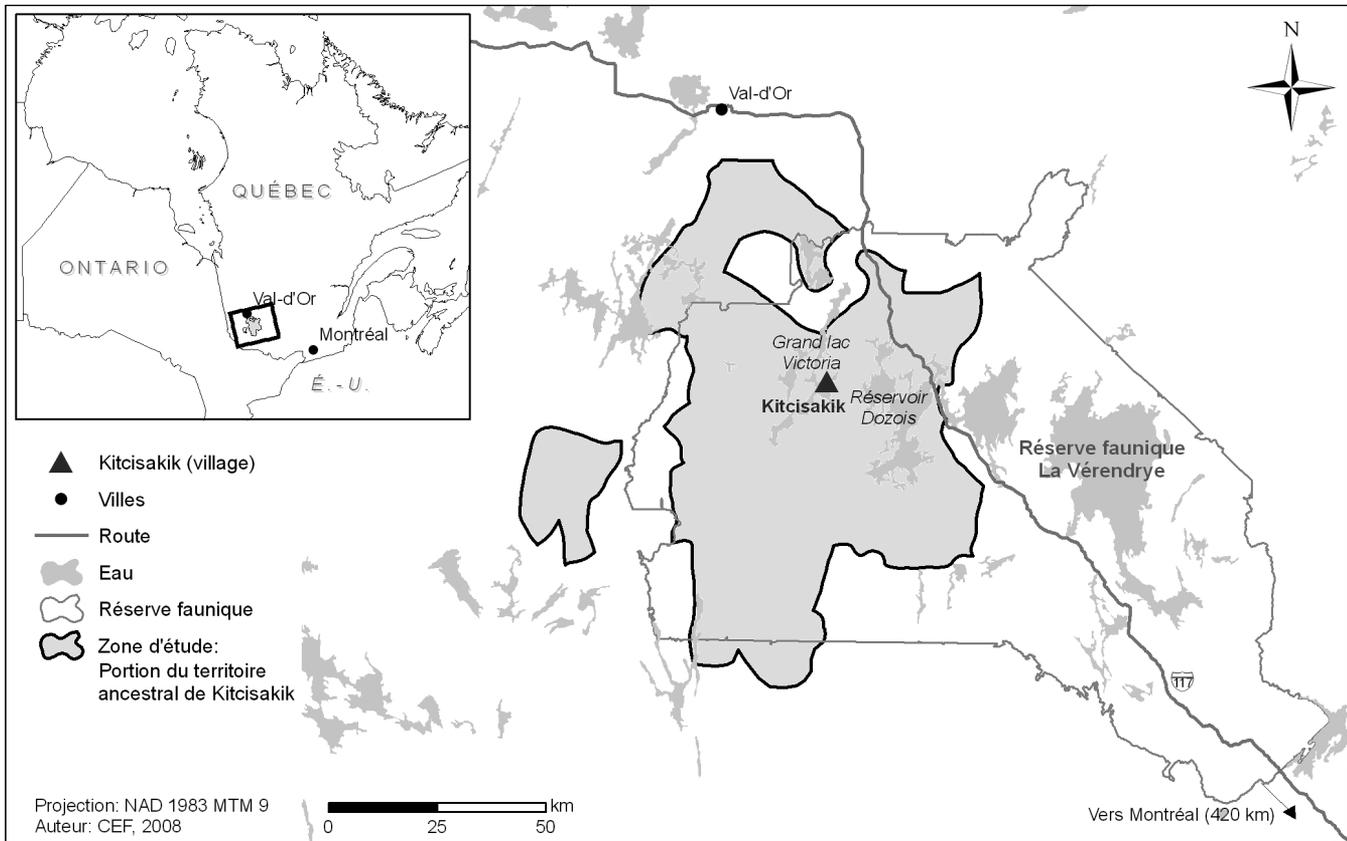


Figure 1
Localisation du territoire de Kitcisakik

de la nouvelle Loi québécoise sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1) et de l'évolution des exigences de la certification forestière.

CONTEXTE

La communauté de Kitcisakik compte quatre cent trente membres qui vivent au cœur de la forêt boréale méridionale sur une partie de leur territoire ancestral, principalement situé dans la Réserve faunique La Vérendrye et qui couvre aujourd'hui environ 6000 km². À une centaine de kilomètres au sud de Val-d'Or dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (fig. 1), la communauté vit dans des conditions précaires que certains qualifient de « semi-sédentaires », partageant ses déplacements entre un site historique de rassemblement estival sur les rives du Grand lac Victoria (photo 1), un camp rustique situé sur le terrain familial de piégeage et des habitations rudimentaires construites au bord du réservoir Dozois où se trouvent certains services (école, garderie, dépanneur/caféteria, pompe à essence, dispensaire, centre communautaire et bureaux administratifs). Pour cette communauté, les dossiers de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de l'habitation comptent parmi les défis de l'avenir. Le projet de construction de Wanaki, le nouveau village, représente un

espoir en même temps qu'un bouleversement majeur puisqu'il pourrait impliquer la relocalisation de la communauté (voir sur ce thème le numéro de *Recherches amérindiennes au Québec*, XLI (2-3), 2011).

La dégradation de l'environnement découlant de la foresterie industrielle constitue également un enjeu de taille pour les gens de Kitcisakik. En effet, plus de 60 % des peuplements forestiers de leur territoire ont été récoltés depuis la mécanisation des opérations forestières au début des années 1970, transformant radicalement le milieu de vie et le mode de vie des autochtones. En 2002, au moment d'entreprendre ce projet de recherche, une dizaine de compagnies y détenaient des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) à long terme. On y récoltait annuellement autour de 400 000 m³ de bois, soit l'équivalent de 10 000 chargements de camions sur un territoire sillonné par plus de 4500 km de chemins forestiers. En dépit d'un tel bouleversement, la communauté de Kitcisakik est demeurée fortement attachée à son territoire et à son mode de vie traditionnel. Les activités de subsistance conservent une grande importance culturelle, même si elles ne sont plus le principal soutien alimentaire des Algonquins (Bousquet 2002). La pêche au doré et à l'esturgeon, la chasse à l'orignal et les activités de



Photo 1
Le site de rassemblement estival de Kitcisakik sur les rives du Grand lac Victoria
(Photo de Régis Penosway, 2004)

piégeage continuent de susciter un grand intérêt et constituent les fondements de la culture anichinabée.

Au cours de l'hiver 1998, les frustrations de la population face à l'industrie forestière se sont exacerbées, entraînant le blocage de routes et créant d'importantes tensions sociales dans la région : les stratégies d'aménagement forestier³ ne tenaient pas compte de la présence autochtone, le paysage était dégradé par la coupe forestière, le mode de vie des gens de Kitcisakik était perturbé, les processus de consultation étaient mal adaptés, le langage forestier était complexe, le matériel cartographique utilisé pour les consultations offrait une représentation confuse et partielle des opérations forestières. De manière criante, la communauté de Kitcisakik manquait de capacités pour faire face aux défis de la foresterie, et les rapports de pouvoir entre l'industrie, le gouvernement et les communautés locales étaient largement déséquilibrés (Croteau [à paraître]).

Au sortir de la crise de 1998, le chef James Papatie résumait ainsi la situation : « Moi je voyais bien qu'à l'époque, la communauté ne pouvait pas comprendre le langage forestier. On n'avait pas les outils non plus pour décoder ce qui se passait. » C'est donc à l'invitation du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik que nous avons mis sur pied ce projet de recherche collaborative en partenariat avec huit compagnies forestières⁴ ainsi qu'avec l'appui de l'unité de gestion régionale du ministère des Ressources naturelles⁵.

Entre 2002 et 2010, le contexte législatif et économique des opérations forestières au Québec et au Canada a évolué de manière significative, influençant jusqu'à un certain point le déroulement de la recherche. Ainsi, en 2004, deux jugements de la Cour suprême du Canada (*Taku River* et *Haïda Nation*) venaient confirmer le devoir de la Couronne de consulter et d'accommoder les peuples autochtones pour tout projet de développement qui pourrait porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités. Les Premières Nations du Québec n'ont jamais entériné le processus de consultation développé par la suite par le gouvernement du Québec (GTICA 2008). L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec-Labrador (IDDPNQL 2005) proposait pour sa part son propre protocole, qui ne fut pas adopté par les instances gouvernementales. La consultation des peuples autochtones en matière d'aménagement forestier devenait un enjeu capital.

De plus, à partir du milieu des années 2000, en raison de la crise forestière qui a provoqué la fermeture de plusieurs usines, la récolte de bois dans la région a chuté de manière drastique. Mais pour les gens de Kitcisakik, les préoccupations relatives à la foresterie demeurent aujourd'hui bien présentes. En effet, depuis avril 2013, le portrait du Québec forestier n'est plus le même : la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier vient modifier complètement le système de gouvernance



Photo 2
Charlie Papatie et Marie Saint-Arnaud visitant un parterre de coupe sur le territoire de Kitcisakik
 (Photo de Régis Penosway, 2004)

des forêts. Les principaux changements concernent la décentralisation de la planification de l'aménagement forestier par la mise en place de tables régionales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), l'adoption généralisée des stratégies d'aménagement écosytémique⁶ et la mise en place d'un programme de « forêts de proximité », une forme de délégation communautaire de la gestion de certains territoires forestiers. De tels changements ont des répercussions importantes sur les autochtones puisqu'une majorité des quarante-deux communautés amérindiennes du Québec sont établies en milieu forestier.

Par ailleurs, en mars 2013, le gouvernement est revenu sur sa décision de prendre la responsabilité de la certification forestière⁷, notamment en raison d'incertitudes relatives à la conformité du ministère des Ressources naturelles du Québec aux critères du Forest Stewardship Council (FSC) en ce qui concerne le respect des droits des peuples autochtones et du principe du consentement libre, préalable et informé (CLPI). En effet, sous l'influence du marché des consommateurs de bois et de papier, la certification forestière devient une prérogative des opérations industrielles partout dans le monde. Les systèmes de certification forestière, en particulier les standards développés par le FSC, proposent, sur une base volontaire, un cadre d'évaluation de l'aménagement forestier généralement plus contraignant que les législations nationales. Si, dans les faits, les Premières Nations considèrent généralement que la certification forestière tarde à donner les résultats escomptés en matière de reconnaissance de leurs droits et

de retombées liées à l'économie forestière (IDDPNQL 2013), les nouveaux critères adoptés par FSC International en mars 2012 et les nouvelles directives concernant le consentement libre, préalable et informé des peuples autochtones (FSC 2012) pourraient changer les règles du jeu.

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Le champ conceptuel de la « foresterie autochtone » au Canada s'est graduellement constitué à partir du milieu des années 1990. D'abord identifiés à partir d'une série de pratiques qui caractérisaient l'engagement des Premières Nations dans l'aménagement forestier, avec notamment la création de l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) en 1989, les contours théoriques de ce qu'il est convenu de nommer la « foresterie autochtone » se sont peu à peu définis grâce à divers travaux de recherche réalisés partout au Canada

en collaboration avec de nombreuses nations autochtones (Brubacher 1998; Davidson-Hunt 2003; Natcher 2008; Parsons et Prest 2003; Sherry *et al.* 2005; Wyatt 2008). En outre, l'Entente de la Paix des Braves, convenue entre le Gouvernement du Québec et les Cris de la Baie James (Gouvernement du Québec 2002), est souvent citée en exemple comme proposant un modèle de foresterie avantageux pour les Premières Nations (Conseil Cris-Québec sur la foresterie 2009). De même, le projet de Forêt modèle crie de Waswanipi, sur le territoire de la Baie James, fut pendant dix ans un site d'expérimentation en foresterie autochtone (Waswanipi Cree Model Forest 2007).

Depuis l'adoption du Processus de Montréal en 1992, les pratiques d'aménagement forestier durable se sont développées partout dans le monde, à partir des approches évaluatives par critères et indicateurs, le Canada faisant office de chef de file en la matière. Au cours des quinze dernières années, un certain nombre de nations autochtones au Canada ont tenté d'adapter les cadres de critères et indicateurs existants à l'échelle nationale (CCMF 2006), à leur spécificité culturelle (Lévesque *et al.* 1997; Gladu et Watkinson 2004; Programme canadien des forêts modèles 2000). D'autres ont élaboré leurs propres critères et indicateurs d'aménagement forestier durable en s'appuyant sur une approche ancrée dans les valeurs communautaires. C'est le cas notamment des Cris de Little Red River en Alberta (Natcher et Hickey 2002) et des Tl'azt'ens de Colombie-Britannique (Karjala *et al.* 2003; Karjala *et*

al. 2004; Sherry *et al.* 2005). En effet, les cadres développés par et pour les communautés seraient plus pertinents pour donner expression aux savoirs locaux, aux pratiques et aux croyances, et pour évaluer l'aménagement forestier en lien avec la culture, l'utilisation du territoire et le développement communautaire. Selon Sherry *et al.* (2005), une plus grande pertinence se traduirait également par plus d'intérêt et plus de motivation de la part des communautés locales à s'engager dans les affaires forestières. Les différents systèmes de certification forestière en vigueur partout dans le monde s'appuient également sur des approches par critères et indicateurs pour déterminer la performance des organisations.

Bien qu'il soit généralement admis que les approches par critères et indicateurs comportent un niveau de complexité qui peut constituer une entrave à leur utilisation (Collier *et al.* 2002), nous avons opté pour cette approche car elle permettait de constituer un outil de planification stratégique et une grille d'analyse globale ancrée dans les valeurs communautaires des Anichinabés.

Le projet s'est articulé autour de plusieurs volets pour lesquels nous avons identifié des objectifs de développement communautaire et des objectifs scientifiques. Le volet participatif et éducatif qui était transversal à l'ensemble de nos travaux s'est appuyé sur un cadre de référence en éducation relative à l'environnement (Sauvé 1997, 2005; Sauvé *et al.* 2005). La stratégie de la communauté d'apprentissage (Gayford 2003; Orellana 2005; Davidson-Hunt et O'Flaherty 2007) a permis d'instaurer un véritable dialogue des savoirs et des expériences entre les membres de l'équipe de recherche et nos partenaires gouvernementaux et industriels de même qu'à l'intérieur même de la communauté.

Le volet ethnographique visait la caractérisation de la relation Anichinabés/forêt/foresterie. Nous avons adopté une approche phénoménologique (Marton 1994; Merriam 1998) qui s'appuyait sur l'expérience et la vision du monde des membres de la communauté de Kitcisakik. Le cadre théorique des représentations sociales (Sauvé et Garnier 2000; Jodelet 2003) nous a semblé particulièrement pertinent pour mieux comprendre les fondements du rapport à la forêt des Anichinabés de Kitcisakik et clarifier les différentes facettes de la problématique forestière telle que vécue par la communauté. En abordant les systèmes d'interprétation des rapports des humains entre eux et avec leur environnement, l'étude des représentations sociales permettait de comprendre la relation Anichinabés/forêt/foresterie dans une perspective culturelle, systémique et holistique, en s'appuyant sur les dimensions cognitives, affectives, valorielles et comportementales de leur expérience.

Notre équipe a adopté une méthodologie multi-stratégique adaptative (Smith 1999) pour récolter les données de recherche. Entre mars 2003 et avril 2007, nous

avons rencontré trente-trois personnes au cours de dix-sept entrevues semi-dirigées réalisées sur une base individuelle ou familiale. Les nombreuses activités que nous avons organisées, ou auxquelles nous avons participé en y intégrant un questionnaire de recherche, ont permis de récolter les commentaires de quarante-deux personnes supplémentaires. Ces activités de cueillette de données dites « adaptatives » se sont notamment déployées à travers des projets photographiques, expéditions en canot, kiosques d'information, jeux de bingo forestier, ateliers avec les aînés et sorties sur le terrain. Au total, nous avons recueilli les témoignages de soixante-dix-neuf membres de la communauté, ce qui représente 34 % de la population adulte de Kitcisakik.

L'analyse du matériel de recherche (plus de 400 pages de transcription d'entrevues et de notes de terrain) s'est faite selon les méthodes classiques d'analyse de contenu et de catégorisation des données qualitatives (Bardin 1993). Ce travail a permis d'élaborer une « cartographie » du système anichinabé de représentations de la forêt et de la foresterie. Nous avons adopté une approche substantive pour « nommer » un élément représentationnel en associant les mots « forêt » et « foresterie » à un autre mot qui illustrait de manière synthétique l'idée principale de chaque élément (par exemple : « forêt-médecine », « foresterie-désert »). Avec la collaboration de nos assistants anichinabés, nous avons également réalisé une analyse lexicologique détaillée et une recherche sur les concepts et le vocabulaire algonquin (Saint-Arnaud 2009). Ce travail a permis d'enrichir notre description à l'aide des mots algonquins qui caractérisaient, souvent mieux qu'en français, la nature des éléments représentationnels étudiés.

Nous avons développé le volet stratégique de la recherche par un processus de théorisation ancrée (Merriam 1998). Un ensemble de critères d'aménagement forestier autochtone a été induit à partir des éléments de la représentation anichinabée de la forêt et de la foresterie. Dans un deuxième temps, nous avons élaboré la structure du cadre en regroupant les critères en cinq principes d'aménagement forestier et nous avons amorcé une démarche d'identification des indicateurs qui devra être complétée par la communauté et ses partenaires. Les critères de foresterie anichinabée ont été discutés et validés au cours d'un atelier de deux jours qui s'est tenu à la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet (UQAM/UQAT) [photo 3]. Neuf membres de la communauté appartenant à différents groupes d'âge étaient présents. Nous avons travaillé à partir de trois ensembles de petites cartes photographiques. Ces cartes illustraient des éléments du paysage local et mettaient en scène des membres de la communauté. Au verso, les cartes comportaient des énoncés permettant de valider les éléments de représentation de la forêt et de la foresterie et les critères de foresterie autochtone que nous avons dégagés. Le cadre de principes



Photo 3
Atelier de validation du cadre de foresterie anichinabée
 (Photo de Marie Saint-Arnaud, 2006)

et critères a ensuite été commenté et validé par quatre informateurs clés. La validation a été complétée par un processus de triangulation entre les membres de notre équipe interdisciplinaire et nos partenaires industriels et gouvernementaux.

ÉLÉMENTS ÉTYMOLOGIQUES ET SÉMANTIQUES

***NOPIMIK*, « LA-BAS, DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA RIVIÈRE »**

Le mot « forêt » en langue algonquine ne se traduit pas littéralement. Lemoine (1909) rapporte l'expression *endaje mitikokak* qui signifie : « là où il y a des arbres », *mitik*, signifiant « arbre ». Aussi, les gens de Kitcisakik avaient-ils de longues hésitations, lorsqu'au début de nos travaux, nous leur demandions de traduire « forêt » en algonquin. Le mot le plus couramment utilisé par les Anichinabés est *nopimik* (Dumont et Papatie-Dumont 1985) que ceux-ci traduisent par « dans le bois ». Les dictionnaires anciens définissent *nopiming* (Cuoq 1886; Lemoine 1909) par

« dans les bois », « dans les terres de chasse » ou « du côté opposé du bord de l'eau, en s'éloignant de la rivière ». Pour les Anichinabés que les premiers missionnaires-linguistes rencontrèrent, *nopimik* était donc associé à « l'arrière-pays ». De fait, en se déplaçant principalement sur l'eau, ces derniers percevaient la forêt comme correspondant à l'espace à « l'intérieur des terres ». D'ailleurs, les Innus qui fréquentaient les côtes du fleuve Saint-Laurent et de l'Atlantique désignaient les membres des autres nations plus forestières comme étant « ceux de l'intérieur des terres » (Cuoq 1886). En ce qui concerne d'autres langues algonquiennes, Drapeau (1999) signale que « forêt » en innu se traduit par *nutshimit*. Les Attikameks utilisent *notcimik* (Wyatt 2004) et les Cris, le mot *nahamiic* (Tanner 2007) pour désigner « le bois » ou, *the bush* en langue anglaise.

Un peu à la manière empruntée par les Inuits pour décrire la neige, il existe une série de mots qui représentent différents types de forêts. Ceux-ci se distinguent

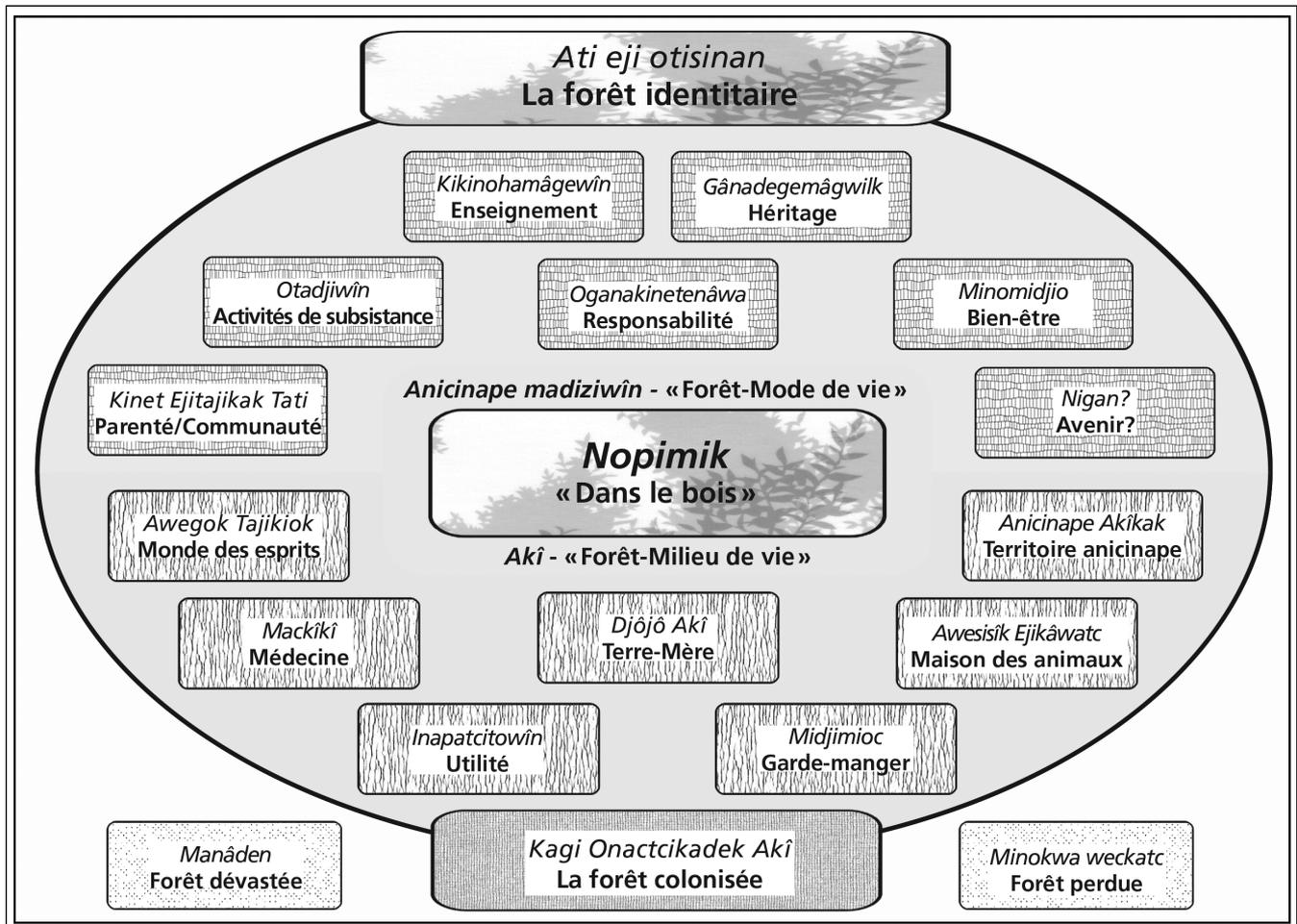


Figure 2
Le système représentationnel de la forêt chez les Anichinabés de Kitcisakik

par les espèces d'arbres qui la composent, par le type d'habitat faunique auquel elles sont associées ou par certaines qualités liées à leur couleur, à leur densité ou à la facilité qu'éprouvent les autochtones à s'y déplacer. Ainsi, on nommera *mitikwa* la forêt dense et sombre qui est l'habitat de la martre et qu'on associe aux vieilles forêts résineuses. *Minokwa*, signifiant « belle forêt », est celle où l'Anichinabé peut se déplacer aisément, notamment pour pratiquer ses activités de chasse et de piégeage et qui comporte de gros arbres matures. On remarque également une dénomination utilitariste de l'espace boisé par l'association à différentes actions ou activités que font les Anichinabés. Ainsi, on dira en algonquin : aller dans le bois (*tcekatik*), couper du bois (*kickatik*), le suffixe *tik* étant dérivé de *mitik* pour « arbre » ; le suffixe *kwa*, est aussi employé, comme dans *minokwa*.

NOPIMIK, LA FORÊT IDENTITAIRE

L'analyse du système représentationnel des Anichinabés met en évidence le caractère identitaire de la relation qu'ils entretiennent à l'égard de la forêt. On constate que la forêt

est incontestablement liée au territoire anichinabé dans la perspective multidimensionnelle d'un « paysage culturel », selon l'expression utilisée par Parcs Canada (Buggery 1999) et par l'UNESCO (2013). Comme c'est le cas pour de nombreux peuples autochtones à travers le monde, le territoire écologique et le territoire culturel constituent les fondements d'un système socio-écologique dynamique où la transmission des savoirs liés à l'environnement naturel joue un rôle déterminant dans le maintien de l'identité (Berkes et Folke 1998 ; Davidson-Hunt et Berkes 2003).

Questionnés sur le sens qu'ils donnaient au mot « forêt », les participants à notre recherche ont souvent précisé : *Ati eji otisinin*, « c'est là d'où je viens ». Avec l'usage du mot *eji*, on remarque à nouveau l'idée d'empreinte dans cette réponse en algonquin : « la forêt, c'est là où se trouve mon empreinte ». Wyatt (2004, 2006) recevait d'ailleurs une réponse similaire lors de ses enquêtes chez les Attikameks de Wemotaci, confirmant la dimension identitaire de la forêt pour d'autres nations algonquiennes.

Nous avons décrit le système représentationnel de la forêt des Anichinabés de Kitcisakik par une constellation

d'éléments qui ne sont pas mutuellement exclusifs mais qu'on peut partager en deux grandes catégories :

- 1) *Akī* ou la « forêt-milieu de vie » correspond au territoire écologique. *Akī* est le soutien biophysique qui permet l'expression culturelle. C'est « l'espace d'interaction de tous les êtres vivants », ce qui est sans doute le plus près de notre idée de nature, d'environnement ou d'écosystème.
- 2) *Anicinape madiziwīn*, la « forêt-mode de vie », décrit le territoire culturel. Selon Cuoq (1886), la particule *atisi* signifie « avoir une manière de vivre et de se comporter ». *Madiziwīn* est le mot le plus près de l'idée de culture pour lequel les dictionnaires anciens ne fournissent pas d'équivalent.

On conviendra toutefois que nous proposons une catégorisation artificielle car les Anichinabés conçoivent la forêt comme un tout, dont les éléments culturels et biophysiques sont indissociables, traduisant cette vision du monde holistique qui caractérise les cultures amérindiennes. De fait, pour nos informateurs, « tout est important, tout est relié ». Pourtant, un aîné répondit un jour, en montrant un espace d'un demi-centimètre entre son pouce et son index : « ce qui est important, ce sont les petits bourgeons que mange la perdrix ». Du plus petit au plus grand, on remarque une représentation systémique des différentes composantes de « cet espace d'interaction entre tous les êtres vivants ». Ne sommes-nous pas près ici d'une définition scientifique des concepts d'écosystèmes et de biodiversité? En effet, les Anichinabés sont un peuple de la forêt boréale méridionale qui est une forêt mélangée. Cet écosystème dominé par la mixité des essences résineuses et feuillues a influencé le développement de la culture des Anichinabés et leur représentation de la forêt. Ainsi, la diversité des espèces arborescentes apparaît comme une caractéristique importante de leur milieu de vie et de ce qu'ils nomment *minokwa*, une « belle forêt ».

Notre effort de catégorisation a toutefois permis de constater que le champ représentationnel de la forêt pour les Anichinabés comporte un noyau important qui semble relativement inchangé depuis l'époque précoloniale et que partagent toutes les générations. On y retrouve encore aujourd'hui les principaux repères culturels et cosmogoniques qui traduisent un rapport traditionnel avec la forêt (Leroux 2003; Tanner 1979; Savard 2004). Cela témoigne sans doute de l'histoire des gens de Kitcisakik mais également de leur condition actuelle qui est encore fortement associée à la vie en forêt.

Nous avons dégagé sept éléments de représentation qui constituent le territoire écologique ou la « forêt-milieu de vie ». D'abord, les Anichinabés ont régulièrement associé la forêt à la « Terre-Mère⁸ » ou *Djôjô Akī*. Il s'agirait en fait d'un néologisme autochtone, couramment utilisé dans le discours des Premières Nations pour qualifier leur relation à la

terre génitrice, protectrice et nourricière qui accueille et soutient toute forme de vie. En outre, on retrouve également un équivalent bien répandu au sein des cultures andines de Bolivie et du Pérou à travers le concept de *Pacha Mama*, qui signifie « Terre-Mère » en langue quechua.

La « forêt-milieu de vie » comprend un ensemble d'autres éléments interreliés : la « forêt-monde des esprits », la « forêt-territoire anichinabée » et la « forêt-maison des animaux ». On se représente la forêt comme un espace qui abrite, qui nourrit et qui supporte toute forme de vie : les esprits, les animaux et les Anichinabés eux-mêmes. Nous avons également identifié un ensemble d'éléments essentiels à la survie et à la sécurité des Anichinabés. Ainsi en est-il des dimensions alimentaire (la « forêt-garde-manger »), thérapeutique (la « forêt-médecine ») et matérielle (la « forêt-utilité »).

Le second regroupement a trait au territoire culturel des Anichinabés : la « forêt-mode de vie » ou l'*Anicinape madiziwīn*. C'est le lieu d'expression de la culture anichinabée. Ce sous-ensemble comprend la « forêt-héritage », (« ce qu'on laisse à nos enfants »), la « forêt-responsabilité » (« nous sommes les gardiens de la forêt »), la « forêt-vie communautaire et familiale », espace de cohésion sociale et de transmission de la culture (la « forêt-enseignement »). La « forêt-activités de subsistance » est le lieu où l'Anichinabé exprime sa compétence culturelle en lien avec la survie. De fait, les gens de Kitcisakik ont souvent exprimé ainsi leur attachement au milieu forestier : « s'il n'y a pas de forêt, il n'y a pas d'Anichinabé », attestant un lien organique, spirituel et matériel entre forêt et survie, dans ses dimensions tant culturelles que biologiques.

KAGI ONACTIKADEK AKĪ, LA FORÊT COLONISÉE

Un phénomène contemporain est toutefois venu modifier radicalement le système représentationnel de la forêt chez les Anichinabés : la foresterie. En effet, pour les gens de Kitcisakik, la forêt est désormais inexorablement perturbée par les opérations forestières industrielles. Alors que la plupart des éléments cités précédemment témoignent d'une représentation de la forêt associée à la vie traditionnelle anichinabée et traduisent un ancrage identitaire profond qui semble être demeuré relativement stable depuis la période précoloniale, la forêt est également associée à la colonisation d'*Anicinape Akī*, la Terre indienne. Nos entrevues ont montré que les gens de Kitcisakik ne peuvent plus faire référence à la forêt sans y associer un ensemble d'éléments négatifs découlant de la foresterie industrielle. Dans ce contexte, le lien que font les Anichinabés entre la forêt d'aujourd'hui et de demain est chargé d'incertitude (la « forêt-avenir? »).

La « forêt colonisée » est une dimension déterminante du système contemporain de représentation de la forêt pour les gens de Kitcisakik. L'analyse de l'évolution de la langue algonquine au regard de la manière dont elle a intégré

des concepts nouveaux est révélatrice. Ainsi, il n'existe pas de mot en algonquin pour « colonisé ». Interrogé à ce sujet, Jimmy Papatie propose l'expression suivante : *kagi onactcikadek Akî*, qui signifie littéralement « dans le passé (*kagi*), la Terre (*Akî*) a été détruite (*onactcikadek*) ». Cette formulation traduit l'association que les Anichinabés établissent entre la destruction de l'environnement et la colonisation. Qu'il s'agisse de la construction des routes, de la réalisation de barrages hydroélectriques ou des activités forestières industrielles, « la Terre a été détruite ». À cet égard, l'analyse du Récit des invasions réalisée par Leroux (1992) témoigne de manière magistrale de cette représentation du territoire et de la forêt colonisée telle que la lui a racontée Manie Michel, une aînée de la communauté aujourd'hui décédée.

Nos données portant sur la « forêt colonisée » ont permis d'établir deux catégories qui sont un peu le noir et le blanc d'une même représentation : d'une part, « la belle forêt d'autrefois » ou *minokwa wechatc* en langue algonquienne, qui exprime la nostalgie des Anichinabés à travers l'idée de la « forêt perdue ». D'autre part, la « forêt dévastée », qu'ils ont nommée *manaden*, représente leur milieu de vie, laid, malade et pollué par les activités industrielles.

KICKATIKWENINÎ, LA FORESTERIE PRÉOCCUPANTE

Les Anichinabés traduisent le mot foresterie par *kickatikweninî*, c'est-à-dire « ceux qui coupent » les arbres. C'est ainsi que leurs ancêtres identifiaient les premiers bûcherons qu'ils rencontrèrent au milieu du XIX^e siècle. Aujourd'hui, les gens de Kitcisakik donnent la même appellation aux travailleurs forestiers, à l'industrie forestière ou à la foresterie.

Les éléments du système représentationnel qui caractérisent la relation des Anichinabés de Kitcisakik à la foresterie traduisent un ensemble de préoccupations, de sentiments de frustration, de colère et de pitié. Pour les personnes rencontrées au cours de nos enquêtes, toutes générations confondues, la foresterie est associée à la dégradation de *Akî* et à la perturbation du mode de vie Anichinabé.

Tels qu'illustrés à la figure 3, on retrouve un ensemble d'éléments liés au territoire écologique : la « foresterie-destruction des habitats fauniques » et la « foresterie-disparition du gibier », les « forêts synthétiques » (en raison des méthodes inadéquates de reboisement), le « désert » résultant de la coupe à blanc, la « foresterie-chemins forestiers » qui fragmente le territoire et modifie les conditions d'accessibilité, la « foresterie-désorientation » qui entraîne la perte de repères sur le terrain, la « foresterie-pollution et maladie » des hommes, des animaux et de *Akî*, et la « foresterie-catastrophes naturelles » qui contribue aux changements climatiques.

Pour exprimer la perturbation de leur mode de vie, les membres de la communauté témoignent d'un ensemble d'éléments représentationnels liés à l'usurpation du

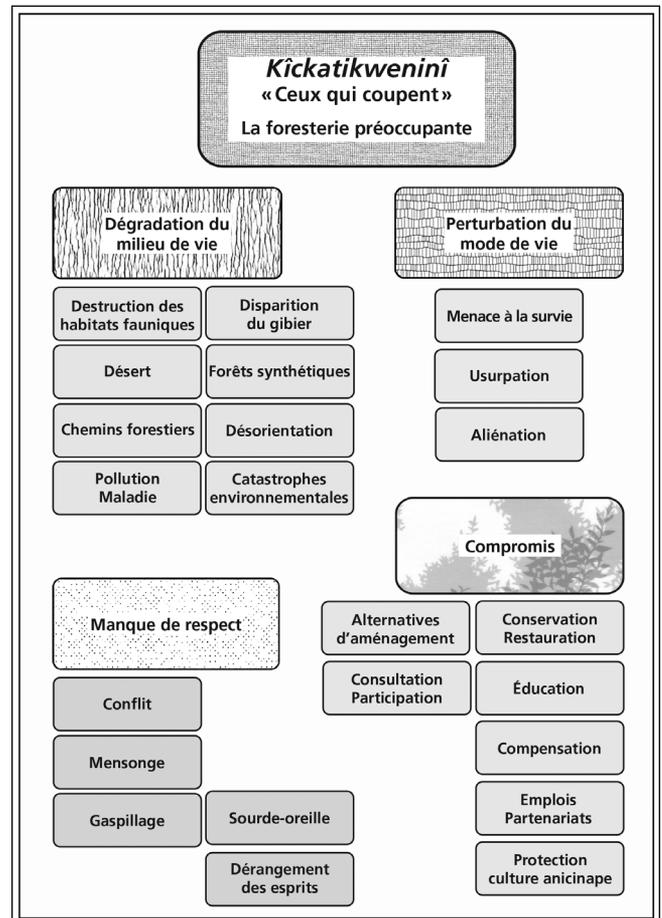


Figure 3
Le système représentationnel de la foresterie chez les Anichinabés de Kitcisakik

territoire et au sentiment d'aliénation qui en découle. Enfin, un autre regroupement est associé au manque de respect. Plusieurs ont mentionné le déshonneur associé à la spoliation du territoire. Pour les Anichinabés, les activités forestières créent des conflits, entraînent le mensonge, provoquent du gaspillage et dérangent les esprits de la forêt. Enfin, les *kickatikweninî* sont associés à la « sourde oreille ». Qualifiant ainsi les consultations, ils diront : « ils ne nous écoutent pas » !

Ce portrait de la foresterie est dominé par des éléments fortement négatifs et préoccupants. Pourtant au fil du cheminement du projet qui s'est étalé sur huit ans, et à la faveur des nombreuses activités de recherche qui ont permis d'établir un dialogue communautaire autour des questions forestières, on a assisté à l'émergence d'une nouvelle représentation de la foresterie où les Anichinabés regagnent une forme de contrôle sur leur environnement et finalement sur leur propre vie. C'est ce que les membres du Comité Forêt ont appelé *Ejigabwin*, que nous avons traduit par « foresterie-compromis ». Cette catégorie émergente laisse entrevoir une modification du rapport à

la forêt et à la foresterie qui s'inscrit dans la contemporanéité et qui ouvre la voie au développement d'une foresterie autochtone à Kitcisakik.

EJIGABWĪN, L'IDÉE D'UN COMPROMIS FORESTIER

Certes, l'idée même d'un compromis résulte du sentiment généralisé d'impuissance et de résignation qu'ont exprimé les gens de Kitcisakik : « foresterie-aliénation », « foresterie-usurpation ». Toutefois, l'interaction entre certains autres éléments représentationnels liés à la forêt entame une brèche dans le dossier noir de la foresterie. Devant l'inévitable destin (la « forêt-perdue ») et l'urgence de préparer un futur meilleur pour la jeunesse autochtone (la « forêt-avenir? »), les gens de Kitcisakik sont interpellés par leurs valeurs traditionnelles en lien avec leur devoir de protéger la forêt (la « forêt-responsabilité », la « forêt-héritage »).

Ce témoignage d'un jeune père de famille de Kitcisakik illustre un certain changement de discours au regard de la foresterie :

Il faut prendre des risques des fois, aussi. Si on n'aboutit à rien, on ne recevra rien. Il va falloir des compromis pour avoir quelque chose. Il y a peut-être du négatif sur la foresterie, mais il y a du positif. [...] Il y a des affaires qui vont devoir aller bien.

À mesure qu'évoluait l'idée d'une « foresterie-compromis », le Comité Forêt de Kitcisakik, responsable du territoire et des ressources naturelles et établi de manière permanente dans la foulée de nos travaux, a graduellement investi dans le renforcement des capacités communautaires et le développement d'outils stratégiques : inventaires multi-ressources, carte d'affectation du territoire, carte de potentiel des sites d'intérêt (Germain et Asselin 2011), codes de pratiques pour protéger les espèces fauniques vulnérables, modélisation de scénarios forestiers (Larouche 2008), base de données sur les plantes médicinales, recherches sur les savoirs traditionnels en lien avec l'aménagement forestier (Uprety *et al.* 2013), etc.

Certes, notre démarche de recherche articulée autour de la définition d'une foresterie autochtone comportait les risques découlant de l'imposition d'un nouveau moule à penser au service du développement. Étions-nous complices d'un processus de contrôle culturel (Bonfil Batalla 1989; Rioja Ballivian 2005), d'aliénation ou d'imposition d'éléments étrangers à la culture des Anichinabés? Cette recherche exploratoire n'a-t-elle pas contribué à l'émergence d'une représentation de la foresterie qui n'existait pas dans la culture traditionnelle? Certes, mais le paradigme critique (Robottom et Sauvé 2003) et l'approche dialogique qui caractérisent la stratégie de la communauté d'apprentissage adoptée par notre équipe ont permis de faire face à ce défi éthique en mettant l'accent sur l'investigation critique des questions forestières et des rapports de pouvoir qui étaient en jeu dans la répartition de l'accès aux ressources.

Nous avons ainsi identifié sept éléments de représentation que les gens de Kitcisakik ont associé à une foresterie plus compatible à leur vision du monde et à leurs aspirations : la « foresterie-alternatives d'aménagement », la « foresterie-emplois/partenariats », la « foresterie-conservation/restauration », la « foresterie-compensation », la « foresterie-éducation », la « foresterie-participation/consultation » et la « foresterie-respect de la culture anichinabée ». Ces éléments représentationnels ont permis de structurer un cadre anichinabé de principes et de critères qui constituent les fondements d'une foresterie autochtone à Kitcisakik.

LES CINQ PRINCIPES ET LES VINGT-DEUX CRITÈRES DE FORESTERIE ANICHINABÉE

Nos travaux ont permis d'identifier cinq principes de foresterie anichinabée qui constituent en quelque sorte les lignes directrices du « compromis forestier » pour les gens de Kitcisakik (voir figure 4). Il s'agit des principes culturel (*Anicinape madiziwĭn*), éthique (*Inakonigewĭn*), écologique (*Aki*), éducatif (*Kikinōhamāgewĭn*) et économique (*Conia*). Ces cinq principes sont appuyés par vingt-deux critères qui précisent les caractéristiques socio-écologiques d'une foresterie acceptable pour les gens de Kitcisakik. Ces critères ont été identifiés, discutés et validés en ateliers communautaires (voir photo 3). Les principes sont complémentaires et certains critères sont de nature transversale (respect des droits ancestraux, consultation adaptée, contrôle local des décisions, valorisation des savoirs).

LE PRINCIPE CULTUREL – ANICINAPE MADIZIWĪN

« Si je vivais en ville, je serais comme un Indien déraciné. »

(Une Anichinabée)

Le principe culturel de foresterie anichinabée vise la protection et l'épanouissement de la culture des gens de Kitcisakik par la mise en valeur de la forêt. Pour les Anichinabés, la forêt est associée à un ensemble d'éléments de la culture traditionnelle qui témoignent de leur mode de vie encore fortement enraciné dans le milieu forestier. Le principe culturel propose les conditions permettant de pallier la représentation négative de la « foresterie-perturbation du mode de vie » et de la « foresterie-manque de respect ». Ce principe d'aménagement forestier ne pourra s'exprimer qu'en relation avec les principes éducatifs et éthiques, notamment au regard du respect des valeurs anichinabées (critère 2.2) et de la valorisation des savoirs locaux (critère 4.2).

Le principe culturel se définit à travers quatre critères qui précisent les conditions d'une foresterie acceptable : 1.1) la poursuite des activités de subsistance et autres activités culturelles; 1.2) la protection et la restauration des sites d'intérêt culturel; 1.3) l'accessibilité au territoire

1. PRINCIPE CULTUREL - <i>Anicinape madiziwîn</i> ÉPANOUISSEMENT DE LA CULTURE ANICINAPE	
CRITÈRES	
1.1	Poursuite des activités de subsistance et autres activités culturelles et spirituelles.
1.2	Protection/restauration des sites et zones d'intérêt culturel pour les Anicinapek.
1.3	Accessibilité par la communauté au territoire ancestral, aux sites et zones d'intérêt et aux ressources de <i>Kitcisakik Akî</i> .
1.4	Protection/restauration de la qualité visuelle des paysages et des repères sur le territoire.
2. PRINCIPE ÉTHIQUE - <i>Inakonigewîn</i> PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN RESPECTANT LES FONDEMENTS DE LA CULTURE ANICINAPE	
CRITÈRES	
2.1	Respect des droits ancestraux de la communauté.
2.2	Respect des valeurs anicinapek de partage, respect, entraide, équité et responsabilité.
2.3	Respect des systèmes de croyance et de la spiritualité autochtone.
2.4	Respect de l'organisation territoriale autochtone pour la planification de l'aménagement forestier.
2.5	Aménagement forestier qui évite le gaspillage et la pollution.
2.6	Consultations concernant l'aménagement forestier adaptées aux demandes de la communauté.
2.7	Contrôle local des décisions concernant l'aménagement forestier et l'accès aux ressources.
3. PRINCIPE ÉCOLOGIQUE - <i>Akî</i> INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES DE KITCISAKIK AKÎ	
CRITÈRES	
3.1	Protection/restauration de la biodiversité sur le territoire ancestral de Kitcisakik.
3.2	Protection/restauration des sites et zones d'intérêt écologique pour les Anicinapek.
3.3	Protection/restauration de la santé des populations animales (santé physiologique et densité des populations).
3.4	Protection/restauration de la santé de Akî incluant ses écosystèmes forestiers et aquatiques ainsi que la protection des sols forestiers.
4. PRINCIPE ÉDUCATIF - <i>Kikinôhamâgewîn</i> PROMOTION DES APPRENTISSAGES ADAPTATIFS ET COLLABORATIFS ENTRE LES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE DE KITCISAKIK	
CRITÈRES	
4.1	Valorisation des savoirs locaux, des institutions de savoirs et des pédagogies anicinapek en lien avec l'aménagement forestier.
4.2	Renforcement des capacités locales en planification forestière, en aménagement du territoire, en protection/restauration de l'environnement et en mise en valeur de la forêt.
5. PRINCIPE ÉCONOMIQUE - <i>Conia</i> DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE À KITCISAKIK	
CRITÈRES	
5.1	Partage équitable des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières entre la communauté de Kitcisakik et les autres acteurs sur le territoire.
5.2	Développement de partenariats d'affaires entre la communauté et les autres acteurs du milieu forestier pour la mise en valeur de la forêt.
5.3	Création d'emplois et de revenus pour la communauté en lien avec la forêt et le territoire.
5.4	Contribution des activités de subsistance à l'économie locale.
5.5	Soutien aux Anicinapek pour l'utilisation des savoirs locaux et la participation aux consultations.

Pour plus de détails: st-arnaud.marie@uqam.ca
 Saint-Arnaud, Marie. 2009. *Contribution à la définition d'une foresterie autochtone: le cas des Anicinapek de Kitcisakik*. Thèse de doctorat. Institut des sciences de l'environnement. Université du Québec à Montréal. 482 p.

Figure 4
Principes et critères de foresterie autochtone pour Kitcisakik

ancestral et à ses ressources ; 1.4) la protection et la restauration de la qualité visuelle des paysages et des repères sur le territoire.

LE PRINCIPE ÉTHIQUE – *INAKONIGEWĪN*

« L'exploitation forestière va continuer. Le devoir des Anicinapek va être de protéger la forêt. »

(Une aînée de Kitcisakik)

Le principe éthique est unique au cadre de foresterie de Kitcisakik. Il vise principalement la participation communautaire à l'aménagement forestier en respectant les fondements de la culture anichinabée. Il comprend sept critères qui touchent le respect des droits, des valeurs, de l'organisation sociale et territoriale des Anichinabés. Ce principe, que nos assistants de recherche ont traduit par *inakonigewin*, s'appuie sur les règles sociales anichinabées. En langue algonquienne, *inakonige* signifie « coutume ». Ce mot est utilisé en référence à une forme de déontologie amérindienne (par exemple pour désigner le « contrat social » dont s'est dotée la communauté). Le principe éthique trouve ses fondements dans la culture traditionnelle qui s'est articulée et maintenue autour de la représentation de la « forêt-responsabilité », ce que Poirier (2000) a désigné par le « mode d'engagement » des autochtones envers le territoire, qui se traduit en langue algonquienne par « prendre soin » (*Oganakinetenāwa*, de *Ogana*, « prendre soin », et *kinet*, « nous »). Actualisé dans le contexte de l'aménagement forestier, le principe éthique propose une réponse à la représentation de la « foresterie-gaspillage » et de la « foresterie-pollution/maladie ».

Conformément à la jurisprudence canadienne et aux cadres de foresterie autochtone développés par d'autres nations amérindiennes, la proposition de Kitcisakik s'articule autour du respect des droits ancestraux et de la participation des autochtones à la gestion forestière. Les critères 2.6 et 2.7 exigent le déroulement de consultations adaptées et le contrôle local des décisions touchant l'aménagement du territoire et l'accès aux ressources, deux revendications récurrentes des Premières Nations.

À cet égard, il va sans dire que la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier entrée en vigueur au Québec en avril 2013 ne correspond pas de manière satisfaisante aux critères fixés par Kitcisakik. Certes, l'article 6 tient compte « des intérêts, des valeurs et des besoins » des communautés autochtones mais ne reconnaît pas formellement leurs droits ancestraux, tel que stipulé dans la Constitution canadienne (1982, art. 35).

Par ailleurs, les articles 7 et 8 de la Loi réitèrent l'obligation de la Couronne de consulter les Premières Nations et la possibilité de conclure avec elles des ententes particulières. À cet égard, le gouvernement a déjà mis en place des tables de concertation régionale où tous les acteurs participent ensemble à l'évaluation des plans d'aménagement

forestier. Bien que le gouvernement n'ait pas exclu la mise en œuvre d'un processus qui soit spécifique aux peuples autochtones, cela introduit de la confusion et n'honore pas d'entrée de jeu leur droit à une consultation distincte leur permettant une pleine participation à la planification stratégique. À cet égard, la communauté de Kitcisakik n'a aucune assurance que le critère 2.6 du cadre anichinabé sera respecté.

Enfin, le contrôle local des décisions par les gens de Kitcisakik en ce qui concerne l'aménagement forestier et l'accès aux ressources (critère 2.7) fait également partie des revendications traditionnelles des autochtones du Canada en faveur de l'autonomie gouvernementale et de la cogestion des ressources naturelles. À cet égard, le principe de consentement préalable, libre et éclairé (CPLI) qui est inscrit dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (ONU 2007) et qui génère un large consensus en droit international (Lebuis et King-Ruel 2010) reçoit un appui mitigé des gouvernements canadien et québécois. Par ailleurs, le principe autochtone du FSC exige que les détenteurs d'un certificat obtiennent l'accord des peuples autochtones pour les opérations forestières sur leurs territoires. Toutefois, Teitelbaum et Wyatt (2012) ont évalué qu'on avait signalé des non-conformités aux indicateurs du principe autochtone pour 86 % des vingt et un certificats accordés au Québec et en Ontario en date du 31 mars 2011. L'enjeu relatif au consentement des peuples autochtones (indicateur 3.1.2 de la norme boréale) entraînait des non-conformités du requérant dans plus de 70 % des cas. De plus, les nouveaux principes et critères adoptés par FSC en mars 2012 resserrent les exigences de la certification, en particulier en ce qui concerne le consentement des autochtones (FSC 2012). Cela n'est pas sans susciter beaucoup d'inquiétudes sur les conditions qui seront nécessaires pour assurer le maintien des certificats au Québec.

LE PRINCIPE ÉCOLOGIQUE – *AKĪ*

« Ce qui m'inquiète le plus, ce sont les animaux. Ils n'ont plus d'endroit où aller. Dans chaque terrain de famille, il devrait y avoir un garde-manger. »

(Une femme de Kitcisakik)

L'objectif de ce principe de foresterie autochtone est d'assurer l'intégrité biologique des écosystèmes de *Kitcisakik Akī*, le territoire ancestral des Anichinabés. Les quatre critères ont été induits à partir des éléments du système représentationnel de la « forêt-milieu de vie ». Adam et Kneeshaw (2008) ont montré que dans les cadres de foresterie autochtones, les critères et indicateurs écologiques comportaient également une dimension culturelle. En effet, le principe écologique est relié à plusieurs éléments de la représentation de la « forêt-mode de vie anichinabé ».

En raison de l'intensité des coupes forestières qui ont eu lieu sur le territoire de Kitcisakik depuis les années 1970,

la restauration est un thème transversal qui fait l'objet de plusieurs critères. On remarquera également que la représentation de la « foresterie-alternative d'aménagement » est omniprésente à travers le principe écologique. En effet, de manière générale, les Anichinabés associent la récolte de matière ligneuse réalisée selon la méthode classique de coupe totale à la « foresterie-désert ». Ils considèrent que la coupe forestière telle que pratiquée depuis les quarante dernières années ne convient pas à la protection de la biodiversité ni au respect de la relation qu'ils entretiennent avec la forêt. Ils privilégient les coupes avec maintien du couvert pour des raisons écologiques, esthétiques et liées à leur mode d'occupation du territoire. Les travaux de Larouche (2008) à Kitcisakik et de Germain (2012) chez les Algonquins de Pikogan ont montré que les stratégies écosystémiques étaient plus en mesure de répondre aux critères autochtones que les scénarios classiques de coupe totale et de coupe en mosaïque. La foresterie québécoise évolue d'ailleurs en ce sens pour des raisons liées à la protection de la biodiversité et au maintien des attributs naturels des forêts. Toutefois, les autochtones n'y voient aucune garantie que leurs territoires et l'accès aux ressources seront mieux protégés. La diversité des définitions et des stratégies que l'on associe à l'aménagement écosystémique n'est pas étrangère à une certaine méfiance qui persiste, notamment à Kitcisakik, au regard de ces approches mises de l'avant par le nouveau régime forestier.

LE PRINCIPE ÉDUCATIF – *KIKINÔHAMÂGEWÎN*

« Jamais, quand tu poses une question à un aîné, il te donnera la réponse directement : il va te raconter une légende. La réponse, il faut que tu la trouves. Si tu veux apprendre, tu t'en viens dans le bois. »

(Un jeune père de famille anichinabé)

Le principe éducatif est une caractéristique spécifique au cadre de foresterie anichinabée. Il traduit l'importance qu'accordent les gens de Kitcisakik à l'éducation. Ce principe comporte une dimension interculturelle car il vise la promotion des apprentissages adaptatifs et collaboratifs entre les acteurs. Il comprend deux critères qui concernent la valorisation des savoirs autochtones et le renforcement des capacités locales.

Pour les Anichinabés, comme pour la plupart des nations autochtones, la forêt est une école, un lieu d'apprentissage expérientiel et d'échange avec les aînés, un milieu privilégié de contact avec la tradition (Cajete 1994 ; Davidson-Hunt 2003 ; Sauvé *et al.* 2005 ; Berkes et Davidson-Hunt 2006). D'ailleurs, en langue algonquine, « éducation » se traduit par *kinomage*, la particule *kino* signifiant « imiter ». Cela témoigne également de l'importance de l'accompagnement des aînés dans l'apprentissage de la survie et la transmission des éléments culturels.

En 1995, l'Association nationale pour la foresterie autochtone avait insisté sur le caractère essentiel de l'éducation

pour la survie culturelle en proposant au Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) d'adopter un indicateur portant sur les apprentissages collaboratifs (*mutual learning*). Le CCMF n'a pas endossé cette proposition, incitant du même coup les Premières Nations à développer leurs propres cadres locaux de critères et d'indicateurs.

Le principe éducatif est capital dans le processus de transformation sociale que suppose la mise en œuvre d'une foresterie autochtone à Kitcisakik. Ce cheminement pourra être émancipateur dans la mesure où il permettra aux Anichinabés de modifier leur représentation de la « foresterie-aliénation ». Les jeunes de Kitcisakik sont sensibles à cette transformation et sont déjà engagés dans la mise en valeur de leur culture à travers des créations cinématographiques, musicales ou télévisuelles où ils véhiculent d'une nouvelle manière leur représentation de la « forêt identitaire » et de la « forêt colonisée »⁹.

En outre, dans le contexte de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique prévu par la réforme du régime forestier québécois, les savoirs autochtones portant sur les caractéristiques pré-industrielles de la forêt et leurs connaissances des conditions forestières naturelles basées sur des observations transmises de génération en génération pourraient avantageusement être mis à contribution.

LE PRINCIPE ÉCONOMIQUE – *CONIA*

« Aujourd'hui, les compagnies sont là. Il va falloir des compromis. La communauté doit faire des partenariats. Maintenant, on a des projets et des recherches aussi. C'est ce qui va nous aider à créer de l'emploi dans la communauté. »

(Un jeune adulte de Kitcisakik)

Bien qu'ils aient traduit ce principe par *conia*, qui signifie « argent », les participants à notre étude ont fait valoir que la foresterie autochtone devait prioriser le développement communautaire et l'amélioration de leur qualité de vie. Les cinq critères du principe économique s'appuient sur la mise en valeur de la forêt au-delà de la stricte récolte de la matière ligneuse. Les gens de Kitcisakik ont l'impression d'avoir perdu « la belle forêt d'autrefois ». En conséquence, l'idée d'une « foresterie-compensation » est un élément important de la foresterie autochtone. Le critère 5.1 concernant le partage équitable des retombées économiques de l'exploitation forestière s'inscrit dans cette perspective.

Les partenariats économiques (critère 5.2) et la création d'emplois (critère 5.3) demeurent les principaux avantages que les gens de Kitcisakik associent à la foresterie autochtone. Ils constituent également une exigence de la certification forestière FSC. Toutefois, tel que soulevé par Natcher (2006) chez les Cris de Little Red River en Alberta, on constate que peu de gens parmi les Anichinabés, même chez les jeunes, sont en mesure de se projeter dans

un emploi dans l'industrie forestière. La plupart d'entre eux entrevoient le développement économique de leur communauté à travers des activités de mise en valeur comme le tourisme, l'exploitation des produits forestiers non ligneux ou la construction de maisons. Le critère 5.4 qui suppose le maintien et la valorisation des activités de subsistance constitue également un élément identitaire à prendre en considération dans le développement d'une nouvelle économie forestière.

VERS LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORESTERIE AUTOCHTONE

En dépit des investissements majeurs dans le développement de propositions très structurées de principes et critères de foresterie autochtone au Canada, plusieurs facteurs ont limité leur mise en œuvre. Stevenson et Perreault (2008) ont montré qu'il fallait dépasser le diagnostic traditionnel du « déficit des capacités » pour mieux comprendre ce qui fait échec à la participation réelle des nations autochtones au développement de leur économie forestière. Ces auteurs insistent notamment sur l'importance de l'acquisition de compétences collectives, tant dans les communautés qu'au sein des organisations gouvernementales et industrielles. Fraser *et al.* (2006) ont pour leur part fait état de la problématique liée à la disponibilité des données qui fait que la stratégie par critères et indicateurs risque de perdre de sa pertinence. Dans un autre cas étudié par ces auteurs, le processus de participation communautaire avait entraîné des délais tellement importants que les résultats étaient venus trop tard pour être applicables.

À Kitcisakik, les premiers efforts permettant d'implanter le cadre de principes et de critères de foresterie anichinabée se sont concentrés sur le développement d'indicateurs pour la protection des populations animales (critère 3.3), en particulier pour l'orignal et l'esturgeon jaune, deux espèces d'une grande importance culturelle. À l'instar des observations de Fraser *et al.* (2006), le suivi des populations d'originaux s'est heurté à des contraintes liées à la disponibilité des données de même qu'à la mobilisation communautaire dans le contrôle des activités de chasse.

Le potentiel de notre proposition de foresterie anichinabée s'appuyant sur cinq principes et vingt-deux critères n'a pas encore été exploité à sa pleine mesure comme outil de planification et d'évaluation stratégique. Comme la plupart des communautés autochtones du Québec et du Canada, Kitcisakik manque encore de leviers pour mettre en œuvre sa vision de l'aménagement du territoire. À cet égard, nous ne pouvons qu'appuyer le commentaire de Leroux (2013) : « Quand bien même les gens de Kitcisakik voudraient établir leurs laboratoires d'expérimentation, ils ne pourront y parvenir que si leurs dispositifs de maîtrise sur les ressources territoriales étaient considérablement accrus. » Les travaux de Wyatt,

Fortier et Hébert (2009) suggèrent toutefois qu'une diversité de formes d'engagement des communautés autochtones en foresterie, et la combinaison de plusieurs stratégies, sont la clé d'un cheminement vers une plus grande autonomisation.

***EJIGABWĪN* : À L'HEURE DES CONVERGENCES**

Les peuples autochtones du Canada sont assujettis à de nombreuses consultations portant sur l'exploitation des ressources naturelles présentes sur leurs territoires ancestraux. Les stratégies d'évaluation des projets basées sur des critères et des indicateurs développés localement peuvent favoriser l'articulation d'une réponse culturellement adaptée. Au Québec, les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire mises en place dans le contexte du nouveau régime forestier privilégient ces approches évaluatives pour soutenir les acteurs dans leur participation à la planification forestière.

En ce sens, Kitcisakik a déjà en main les outils pour analyser des propositions d'aménagement ou pour formuler d'autres options qui sont ancrées dans les valeurs et les aspirations communautaires. Le processus de recherche a soutenu le renforcement de compétences collectives et une forme d'apprentissage social multi-sectoriel à l'échelle régionale. Nos travaux ont également favorisé l'institutionnalisation d'un département responsable de l'aménagement du territoire à Kitcisakik et le développement de nouveaux projets forestiers qui emploient plusieurs membres de la communauté. Dans la mouvance du contexte législatif et normatif qui caractérise actuellement l'aménagement forestier au Québec, nous sommes bien à la croisée des chemins, où *EjigabwĪn*, l'empreinte anichinabée, ne pourra s'inscrire dans le paysage culturel qu'à certaines conditions. Les principes de foresterie autochtone mis au jour par cette recherche ouvrent la voie à une forme de convergence qui s'inscrit dans la contemporanéité, tout en respectant le caractère identitaire de la forêt pour les gens de Kitcisakik.

Notes

1. Les Algonquins font partie de la grande famille ethno-linguistique des Algonquiens qui comprend également les Abénaquis, les Attikameks, les Cris, les Innus, les Malécites, les Micmacs et les Naskapis. Les Algonquins de Kitcisakik se désignent dans leur langue par le mot *Anicinape* ou *Anicinabe*, au singulier, et *Anicinapek*, au pluriel, qui signifie « vrais hommes ». Toutefois, la politique éditoriale de la revue se conforme à l'Office québécois de la langue française qui recommande plutôt l'emploi de « anichinabé(e)(s) » en français.
2. « Kitcisakik » est le mot algonquin qui signifie « à la grande embouchure » pour désigner le Grand lac Victoria, un élargissement de la rivière des Outaouais (Québec), sur les rives duquel se trouve le site de rassemblement estival de la communauté. Ce site fut occupé par l'un des premiers comptoirs d'échange de la Compagnie de la Baie d'Hudson établi en

Abitibi-Témiscamingue dans la première moitié du XVIII^e siècle (Leroux *et al.* 2004).

3. La Loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers définit l'« activité d'aménagement forestier » comme étant une activité « reliée à l'abattage et à la récolte de bois, à la culture et à l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, à la construction, à l'amélioration, à la réfection, à l'entretien et à la fermeture d'infrastructures, à l'exécution de traitements sylvicoles, y compris le reboisement et l'usage du feu ainsi que le contrôle des incendies, des épidémies d'insectes, des maladies cryptogamiques et de la végétation concurrente, de même que toute autre activité de même nature ayant un effet tangible sur les ressources du milieu forestier ». Nous utilisons également dans le même sens le mot « foresterie ».
4. Les compagnies Domtar (EACOM Timber Corporation), Tembec, AbitibiBowater (Produits forestiers Résolu), Louisiana-Pacific, Industries Norbord, Bois Oméga, Commonwealth Plywood et Cédex ont participé à ce partenariat de recherche.
5. Ce partenariat comprenait certes un ensemble de défis éthiques et stratégiques que nous avons analysés dans le détail, conformément au paradigme critique auquel nous adhérons (Robottom et Sauvé 2003; Saint-Arnaud *et al.* 2005; Saint-Arnaud 2009). Les enjeux relatifs au contrôle du déroulement de la recherche, au partage de l'information, à la signification symbolique d'une telle association communauté-industrie-université se posaient. Mais au terme de nos travaux, nous avons été en mesure d'affirmer que cette association de recherche fut profitable pour tous les acteurs.
6. Selon la Loi, « Aménagement écosystémique » : un aménagement qui consiste à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle.
7. La certification forestière est un système volontaire d'évaluation de la performance des organisations en matière d'aménagement forestier durable. En vertu d'un ensemble de critères et d'indicateurs, les composantes sociales, environnementales et économiques de l'aménagement forestier sont évaluées par des auditeurs indépendants. La conformité à ces critères permet de vendre des produits forestiers qui arborent le logo du système de certification. Au Canada, trois systèmes de certification sont utilisés : le CSA (Canadian Standard Association), le SFI (Sustainable Forestry Initiative) et le FSC (Forest Stewardship Council), ce dernier arrivant en tête des superficies certifiées.
8. Les dictionnaires algonquins anciens ne font aucunement référence à la notion de « Terre-Mère ». Il s'agirait d'une représentation moderne, introduite dans le discours environnementaliste des autochtones (Gill 1990; Krech 1999) à partir du xx^e siècle pour désigner leur représentation de la terre nourricière qui donne la vie et qu'ils associent à leur culture traditionnelle.
9. Voir les courts-métrages réalisés par certains jeunes de Kitcisakik dans le cadre du projet Wapikoni mobile (s.d.).

Remerciements

Ce travail de recherche n'aurait pas été possible sans l'engagement de toute la communauté de Kitcisakik. En particulier, l'appui du Chef James Papatie et des chefs qui lui ont succédé (Edmond Brazeau, Adrienne Anicinapeo) a été déterminant. Le soutien des aînés, l'enthousiasme des jeunes adultes et la détermination de nos assistants de recherche ont été des facteurs essentiels à l'avancement de nos travaux. Notre gratitude particulière va à nos collègues et assistants de Kitcisakik : Régis Penosway, Robert Penosway, Johanne Papatie, Louisa Papatie et Jacqueline Michel. Yvan

Croteau, Claire Dubé, Hugo Asselin ont été de précieux collaborateurs. Merci aussi à Lucie Sauvé, Daniel Kneeshaw, Yves Bergeron et Luc Bouthillier pour l'encadrement de cette recherche ainsi qu'à Caroline Roger du Service des partenariats de l'UQÀM. Enfin, nos remerciements vont également à nos partenaires industriels et gouvernementaux : Michel Sigouin, Geneviève Labrecque, Yvon Pomminville, Pierre Garceau, Claude Label, Simon Vézeau, Denis Audette, Mario Poirier et Luc Bernard. Cette recherche a bénéficié du soutien financier du programme de partenariats en foresterie du CRSNG/CRSH/Service canadien des forêts et du Réseau de gestion durable des forêts.

Médiagraphie

- ADAM, M.C., et D. KNEESHAW, 2008 : « Local level criteria and indicator framework: A tool used to assess aboriginal forest ecosystem values ». *Forest Ecology and Management* 255 : 2024-2037.
- BARDIN, L., 1993 : *L'analyse de contenu*. PUF, coll. « Psychologue », Paris.
- BERKES, F., et I.J. DAVIDSON-HUNT, 2006 : « Biodiversity, traditional management systems and cultural landscapes: examples from the boreal forest of Canada ». *International Social Science Journal* 58(187) : 35-47.
- BERKES, F., et C. FOLKE (dir.), 1998 : *Linking social and ecological systems: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press, Cambridge.
- BONFIL BATALLA, G., 1989 : « La teoría del control cultural en el estudio de procesos étnicos ». *Ariansana* 10 : 5-36.
- BOUSQUET, M.-P., 2002 : « Les Algonquins ont-ils toujours besoin des animaux indiens? Réflexions sur le bestiaire contemporain ». *Théologiques* 10(1) : 63-87.
- BRUBACHER, D., 1998 : « Aboriginal forestry joint venture: Elements of an assessment framework ». *The Forestry Chronicle* 74(3) : 353-358.
- BUGGEY, S., 1999 : *Une introduction à l'étude des paysages culturels*. Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Parcs Canada, Ottawa.
- CAJETE, G., 1994 : *Look to the Mountain: An Ecology of Indigenous Education*. Kivaki Press, Durango, Colorado.
- CCMF (Conseil canadien des ministres des Forêts), 2006 : *Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada : Bilan national 2005*. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Ottawa. <http://www.ccfm.org/francais/coreproducts-criteria_in.asp> (consulté 12 février 2013).
- COLLIER, R., G. PARFITT et D. WOOLLAR, 2002 : *A voice on the land: An Indigenous peoples' guide to forest certification in Canada*. National Aboriginal Forestry Association and Ecotrust, Ottawa.
- CONSEIL CRIS-QUÉBEC SUR LA FORESTERIE, 2009 : *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec : Bilan de la mise en œuvre des dispositions portant sur la foresterie : 2002-2008*. Version abrégée, Québec.
- CROTEAU, Y., [à paraître] : « Communications et consultations sur les ressources naturelles : Une occasion d'éloignement et de rapprochement entre les autochtones et les allochtones ». *Cahiers du CIERA*, Université Laval, Québec.
- CUOQ, J.A., 1886 : *Lexique de la langue algonquienne*. J. Chapleau et fils, Montréal.
- DAVIDSON-HUNT, I.J., 2003 : « Indigenous lands management, cultural landscapes and Anishinaabe people of Shoal Lake, Northwestern Ontario, Canada ». *Environments* 31(1) : 21-41.

- DAVIDSON-HUNT, I.J., et F. BERKES, 2003 : « Learning as you journey: Anishinaabe Perception of Social-ecological Environments and Adaptive Learning ». *Ecology and Society (Conservation Ecology)* 8(1) : 1-21. <<http://www.consecol.org/vol8/iss1/art5>> (consulté le 26 juin 2007).
- DAVIDSON-HUNT, I.J., et D. O'FLAHERTY, 2007 : « Researchers, Aboriginal peoples and place-based learning communities. *Society and Natural Resources* 20 : 291-305.
- DRAPEAU, L., 1999 : *Dictionnaire Montagnais-Français*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.
- DUMONT, M., et M. PAPTIE-DUMONT, 1985 : *Lexique algonquin-français*. Conseil de bande du Lac Simon, Québec.
- FSC (Forest Stewardship Council), 2012 : *FSC guidelines for the implementation of the right to free, prior and informed consent (FPIC)*, 1^{re} version. <<https://www.ic.fsc.org/technical-updates.325.254.htm>> (consulté le 25 mai 2012).
- FRASER, E.D.G., et al., 2006 : « Bottom up and top down : Analysis of participatory processes for sustainability indicator identification as a pathway to community empowerment and sustainable environmental management ». *Journal of Environmental Management* 78(2) : 114-127.
- GAYFORD, C., 2003 : « Participatory methods and reflective practice applied to research in education for sustainability ». *Canadian Journal of Environmental Education* 8 : 129-142.
- GERMAIN, R., 2012 : *Acceptabilité sociale de l'aménagement écosystémique : le point de vue des Algonquins de Pikogan*. Mémoire de maîtrise, département de biologie, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. <<http://www.archipel.uqam.ca/5246/1/M12667.pdf>> (consulté le 7 mai 2013).
- GERMAIN, R., et H. ASSELIN, 2011 : *Zonage du potentiel d'intérêt autochtone : un nouvel outil d'aide à la décision*. Note de recherche n° 71, Réseau de gestion durable des forêts, Université de l'Alberta, Edmonton.
- GILL, S., 1990 : « Mother Earth: An American myth », in J.A. Clifton (dir.), *The Invented Indian: Cultural fictions and government policies* : 129-143. Transaction Publishers, Londres.
- GLADU, J.P., et C. WATKINSON, 2004 : *Measuring Sustainable Forest Management: A compilation of Aboriginal indicators. A Report Prepared for the Canadian Model Forest Network*. Aboriginal Strategy Group.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2002 : *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. Québec. <http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/ententes/cris/entente_cris_20020207.pdf> (consulté le 6 mai 2013).
- GTICA (Groupe de travail interministériel sur la consultation des autochtones), 2008 : *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*. Gouvernement du Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, Québec. <http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/guide_inter_2008.pdf> (consulté le 6 mai 2013).
- IDDPNQL (Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador), 2005 : *Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador*. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Wendake. <<http://www.iddpnql.ca>> (consulté le 24 janvier 2013).
- , 2013 : « Atelier sur le transfert des certificats FSC au gouvernement du Québec, les 22 et 23 janvier 2013 ». *Compte rendu des présentations et des discussions*. IDDPNQL, Wendake.
- JODELET, D. (dir.), 2003 : *Les représentations sociales*. 7^e édition. Presses universitaires de France, Paris.
- KARJALA, M.K., et S.M. DEWHURST, 2003 : « Including Aboriginal issues in forest planning: A Case study in Central Interior British Columbia, Canada ». *Landscape and Urban Planning* 64(1-2) : 1-17.
- KARJALA, M.K., E. SHERRY et S.M. DEWHURST, 2004 : « Criteria and indicators for sustainable forest planning: a Framework for recording Aboriginal resource and social values ». *Forest Policy and Economics* 6(2) : 95-110.
- KRECH, S., 1999 : *The Ecological Indian: Myth and History*. Norton and Company, New York.
- LAROCHE, M., 2008 : *La modélisation de scénarios d'aménagement forestier à l'échelle du paysage : un outil d'aide à la décision en foresterie autochtone*. Mémoire de maîtrise, département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal. <<http://www.archipel.uqam.ca/1361/1/M10338.pdf>> (consulté le 6 mai 2013).
- LEBUISSON, V., et G. KING-RUEL, 2010 : « Le consentement libre, préalable et informé : une norme internationale en émergence pour la protection des populations locales autochtones ». *Recherches amérindiennes au Québec* 40(3) : 85-99.
- LEMOINE, G., 1909 : *Dictionnaire français-algonquin*. G. Delisle, Chicoutimi.
- LEROUX, J., 1992 : « Le tambour d'Edmond ». *Recherches amérindiennes au Québec* 22(2-3) : 30-43.
- , 2003 : *Cosmologie, mythologie et récit historique dans la tradition orale des Algonquins de Kitcisakik*. Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Université de Montréal.
- , 2013 : « Aki, la terre algonquienne et sa forêt meurtrie », in É. Le Roy (dir.), *La Terre et l'homme. Espaces et ressources convoités, entre le local et le global* : 157-206. Karthala, Paris.
- LEROUX, J., R. CHAMBERLAND, E. BRAZEAU et C. DUBÉ, 2004 : *Au pays des peaux de chagrin*. Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- LÉVESQUE, C., C. MONTPETIT et S. VINCENT, 1997 : *Vers une gestion intégrée et durable des activités forestières en Eeyou Astchee : L'élaboration d'un corpus de critères et d'indicateurs d'ordre culturel, social et économique*. Institut national de recherche scientifique, Montréal.
- MARTON, F., 1994 : « Phenomenography », in T. Husén et T.N. Postlethwaite (dir.), *The International Encyclopaedia of Education*, vol. 8 : 4424-4429. Pergamon, Oxford.
- MERRIAM, S.B., 1998 : *Qualitative research and case study applications in education*. Jossey-Bass, San Francisco.
- NATCHER, D.C., 2006 : « L'économie forestière de la nation crie de Little Red River. Priorisation des modes de production ». *Recherches amérindiennes au Québec* 36(2-3) : 71-78.
- , 2008 : *Seeing beyond the trees: The Social Dimensions of Aboriginal forest management*. Captus Press Inc., Concord, Ontario.
- NATCHER, D.C., et C.G. HICKEY, 2002 : « Putting the community back into community-based resource management: A criteria and indicators approach to sustainability ». *Human Organization* 61(4) : 350-363.
- ONU (Organisation des Nations unies), 2007 : *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*. Doc. Off. AGNU, 61^e session, Annexe, point 68, Doc. NU A/RES/61/295. <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf> (consulté le 7 mai 2013).
- ORELLANA, I., 2005 : « L'émergence de la communauté d'apprentissage ou l'acte de recréer des relations dialogiques et dialectiques de transformation du rapport au milieu de vie », in

- L. Sauv , I. Orellana et  . van Steenberghe (dir.), * ducation et environnement : Un croisement de savoirs* : 67-83. Actes du colloque "Le croisement des savoirs au c ur des recherches en  ducation relative   l'environnement" pr sent  dans le cadre du 72^e Congr s de l'ACFAS, Montr al.
- PARSONS, R. et G. PREST, 2003 : « Aboriginal forestry in Canada ». *The Forestry Chronicle* 79(4) : 779-784.
- POIRIER, S., 2000 : « Contemporan it s autochtones, territoires et (post)colonialisme ». *Anthropologie et Soci t s* 24(1) : 137-153.
- PROGRAMME CANADIEN DES FOR TS MOD LES, 2000 : *Guide d'utilisation des indicateurs locaux de l'am nagement durable des for ts : Exp riences du R seau canadien de for ts mod les*. Ressources naturelles Canada, Service canadien des for ts, Ottawa.
- RIOJA BALLIVIAN, G., 2005 : « Antropolog a de frontera: Investigaci n acci n en la regi n trinacional MAP ». AIBR. Revista de Antropolog a Iberoamericana 43, Madrid. <<http://www.dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=1299603>> (consult  le 7 mai 2013).
- ROBOTTOM, I., et L. SAUV  2003 : « Reflecting on Participatory Research in Environment Education: Some Issues for Methodology ». *Canadian Journal of Environmental Education* 8(1) : 111-128.
- SAINT-ARNAUD, M., 2009 : *Contribution   la d finition d'une foresterie autochtone : le cas des Anicinapek de Kitcisakik*. Th se de doctorat. Institut des sciences de l'environnement, Universit  du Qu bec   Montr al. <<http://www.archipel.uqam.ca/2038/1/D1783.pdf>> (consult  le 5 juin 2013).
- SAINT-ARNAUD, M., H. ASSELIN, C. DUB , Y. CROTEAU et C. PAPATIE, 2009 : « Developing criteria and indicators for Aboriginal forestry: Mutual learning through collaborative research », in M. Stevenson et D. Natcher (dir.), *Changing the culture of forestry in Canada: Building effective institutions for aboriginal engagement in sustainable forest management* : 85-105. CCI Press et R seau de gestion durable de for ts, Edmonton.
- SAINT-ARNAUD, M., L. SAUV  et D. KNEESHAW, 2005 : « For t identitaire, for t partag e : Trajectoire d'une recherche participative chez les Anicinapek de Kitcisakik (Qu bec, Canada) ». *Vertigo* 6(2) : 1-12. <<http://www.vertigo.revues.org/4431>> (consult  le 7 mai 2013).
- SAUV , L., 1997 : *Pour une  ducation relative   l'environnement*. Gu rin, Montr al.
- , 2005 : « Rep res pour la recherche en  ducation relative   l'environnement », in L. Sauv , I. Orellana et  . van Steenberghe (dir.), * ducation et environnement : Un croisement de savoirs* : 27-49. Actes du colloque « Le croisement des savoirs au c ur des recherches en  ducation relative   l'environnement », pr sent  dans le cadre du 72^e Congr s de l'ACFAS, Montr al.
- SAUV , L., et C. GARNIER, 2000 : « Une ph nom nographie de l'environnement : r flexions th oriques et m thodologiques sur l'analyse des repr sentations sociales », in C. Garnier et M.-L. Rouquette, *Repr sentations sociales et  ducation* : 211-234.  ditions Nouvelles, Montr al.
- SAUV , L., et al., 2005 : « Regards crois s sur une " ducation relative   l'environnement" en milieu autochtone ». *Recherches am rindiennes au Qu bec* 35(3) : 85-94.
- SAVARD, R., 2004 : *La for t vive : R cits fondateurs du peuple innu*. Bor al, Montr al.
- SHERRY, E., et al., 2005 : « Local-level criteria and indicators: An Aboriginal perspective on sustainable forest management ». *Forestry* 78(5) : 513-539.
- SMITH, L.T., 1999 : *Decolonizing methodologies: Research and indigenous peoples*. Zed Books, Londres.
- STEVENSON, M.G., et P. PERREAULT, 2008 : *Capacity for what? Capacity for whom? Aboriginal capacity in Canada's forest sector*. R seau de gestion durable des for ts, Universit  de l'Alberta, Edmonton.
- TANNER, A., 1979 : *Bringing home animals: Religious ideology and mode of production of the Mistassini Cree hunters*. St. Martin's Press, New York.
- , 2007 : « The Nature of Quebec Cree Animist Practices and Beliefs », in F.B. Laugrand et J.G. Oosten (dir.), *La nature des esprits dans les cosmologies autochtones/Nature of Spirits in Aboriginal Cosmologies* : 133-150. Les Presses de l'Universit  Laval, Qu bec.
- TEITELBAUM, S., et S. WYATT, 2012 : « Is forest certification delivering on First Nation issues? The effectiveness of the FSC standard in advancing First Nations' rights in the boreal forest of Ontario and Quebec, Canada ». *Forest Policy and Economics* 27 : 23-33.
- UNESCO, 2013 : *Centre du patrimoine mondial – Paysage culturel. Histoire et terminologie*. <<http://whc.unesco.org/fr/paysage-culturel>> (consult  le 1^{er} mars 2013).
- UPRETY, Y., H. ASSELIN et Y. BERGERON, 2013 : « Cultural importance of White Pine (*Pinus strobus* L.) to the Kitcisakik Algonquin community of western Quebec, Canada ». *Canadian Journal of Forest Research* 43 : 544-551.
- VINCENT, O. (dir.), 1995 : *Histoire de l'Abitibi-T miscamingue*. Institut qu b cois de recherche sur la culture, Presses de l'Universit  Laval, Qu bec.
- WAPIKONI MOBILE, s.d. : *Wapikoni mobile : Cin ma des Premieres Nations*. <<http://www.wapikoni.tv>> (consult  le 15 f vrier 2013).
- WASWANAPI CREE MODEL FOREST, 2007 : *Ndoho Istchee: An Innovative approach to Aboriginal participation in forest management planning*. The Cree First Nation of Waswanipi, Qu bec.
- WYATT, S., 2004 : « Co-existence of Atikamekw and Industrial Forestry Paradigms: Occupation and Management of Forestlands in the St-Maurice River Basin, Qu bec ». Th se de doctorat, Facult  de foresterie et de g omatique, Universit  Laval, Qu bec.
- , 2006 : « "Si les autres le font, pourquoi pas nous?" La qu te des Atikamekw de Wemotaci pour un r le dans la foresterie au Nitaskinan ». *Recherches am rindiennes au Qu bec* 36(2-3) : 9-18.
- , 2008 : « First Nations, Forest Lands, and "Aboriginal Forestry" in Canada: From Exclusion to Comanagement and Beyond ». *Canadian Journal of Forest Research* 38(2) : 171-180.
- WYATT, S., J.F. FORTIER et M. H BERT, 2009 : « Multiple forms of engagement: Classifying Aboriginal roles in contemporary Canadian forestry », in M. Stevenson et D. Natcher (dir.), *Changing the culture of forestry in Canada: Building effective institutions for Aboriginal engagement in sustainable forest management* : 163-180. CCI Press et R seau de gestion durable de for ts, Universit  de l'Alberta, Edmonton.

Jurisprudence

- Nation Haıda c. Colombie-Britannique* (Minist re des For ts) [2004] 3 R.C.S. 511.
- Premi re Nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique* (Directeur de l' valuation de projets) [2004] 3 R.C.S. 550.
- Loi sur l'am nagement durable du territoire forestier. L.R.Q. c. A-18.1.